



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 69 - 07.07.2017

En exercice...26
Présents19
Votants23
Abstention0

**TOURISME & ECONOMIE
12. TOURISME**

**Rapport d'activité 2016 de la Société Publique Locale
« Destination Ile de Ré**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 7 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer :
La Flotte : Mme Isabelle MASON-TIVENIN,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Monsieur Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à Madame Ghislaine DOEUFF), Madame Béatrice TURBE, Monsieur Patrick RAYTON, Monsieur Léon GENDRE (donne pouvoir à Madame Isabelle MASON-TIVENIN), Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Madame Isabelle RONTE (donne pouvoir à Monsieur Lionel QUILLET) et Monsieur Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Francis VILLEDIEU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170707-D201769-DE
Regu le 07/07/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 69 - 07.07.2017

En exercice ...26
Présents19
Votants23
Abstention0

**TOURISME & ECONOMIE
12. TOURISME**

**Rapport d'activité 2016 de la Société Publique Locale
« Destination Ile de Ré**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-9 et L.1411-3,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et notamment son article 52,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 2^{ème} groupe de l'article 5.1 relatif au développement économique d'intérêt communautaire dont la promotion du tourisme,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 2^{ème} groupe de l'article 5.1 relatif à la création, la gestion et le fonctionnement d'un office de tourisme de pôle à l'échelle communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 octobre 2015 approuvant création de la société publique locale « Destination Ile de Ré »,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 portant sur le principe d'une délégation de service public conclue avec la Société Publique Locale « Destination Ile de Ré »,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 portant sur la gestion de l'office de tourisme intercommunal dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 26 juin 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2017,

Considérant que par un contrat de délégation de service public notifié le 4 janvier 2016, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a confié la gestion de l'office de tourisme intercommunal à la Société Publique Locale Destination Ile de Ré, pour une durée de cinq (5) années à compter de sa date de notification et jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Considérant que le délégataire doit produire un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation et une analyse de la qualité de service, chaque année,

Considérant que son examen doit être inscrit dès sa communication, à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante, afin que celle-ci en prenne acte,

AR PREFECTURE

017-241700459-20170707-D201769-DE
Reçu le 07/07/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 69 - 07.07.2017

En exercice ...26
Présents19
Votants23
Abstention0

TOURISME & ECONOMIE
12. TOURISME

Rapport d'activité 2016 de la Société Publique Locale
« Destination Ile de Ré

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport annuel 2016 de la Société Publique Locale « Destination Ile de Ré », délégataire de l'office de tourisme intercommunal, joint en annexe de la présente délibération.

Affichée le :
Le Président

Certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20170707-D201769-DE
Reçu le 07/07/2017

